



MAISON DES JEUNES

Charte d'utilisation de la salle informatique

Les horaires :

Les ordinateurs et leur connexion à internet sont disponibles pendant l'ouverture de la Maison des Jeunes. L'accès est géré par l'équipe d'animation en fonction du planning d'activités. Pour des raisons de fonctionnement l'utilisation des ordinateurs peut être interrompue.

Règles à respecter :

- Appliquer le règlement intérieur de la Maison des Jeunes
- Utiliser l'ordinateur avec accord d'un animateur
- Prendre soin du matériel, le ranger voir même l'entretenir
- Ne pas installer ni télécharger des logiciels, musique, film, jeux, mini-clip...
- Les sites à caractère violent, provocant, sexuel, antisémite, raciste, dégradant sont interdits par les animateurs jeunesse. Vous êtes autorisés à surfer uniquement sur des sites autorisés aux mineurs et qui ne sont pas contraire à la morale
- Ne pas boire ni manger à proximité des ordinateurs
- Informer un animateur en cas d'anomalie survenue lors de l'utilisation d'un poste

Tout manquement à l'une de ces règles verra la mise en place d'une décision adaptée par l'équipe d'animation: mesure de réparation, exclusion temporaire ou définitive, rencontre avec les parents, mise en place d'un T.I.G...

Activités et projets mis en place par la Maison des Jeunes dans le cadre de la salle informatique :

- Aide à la création de blog
- Initiation au montage photo numérique
- Apprentissage à l'utilisation de traitement de texte, tableur, internet
- Recherche de stage, emploi
- Aide aux devoirs, réalisation d'exposés
- Réalisation de Curriculum Vitae, lettre de motivation

Fait à : _____ le _____

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :